



3 août 2023

(23-5308)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: ORDONNANCE DE 2011 (DÉSIGNATION) RELATIVE À L'UNION  
POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  
(S.I. N° 364/2011)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>IRLANDE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Ordonnance de 2011 (Désignation) relative à l'Union pour la protection des obtentions végétales (S.I. n° 364/2011)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11492_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11492_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
L'ordonnance notifiée a pour objectif de donner effet dans l'État à l'article 24 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 telle que révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991. L'article 24 dispose que l'Union pour la protection des obtentions végétales jouit, sur le territoire de chaque partie contractante, conformément aux lois applicables sur ledit territoire, de la capacité juridique nécessaire pour atteindre son but et exercer ses fonctions.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	7 juin 2011
<b>Autre date</b>	Adoption: 7 juin 2011

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	21 avril 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.